



COUR D'APPEL DE PARIS

DISCOURS D'INSTALLATION DES NOUVEAUX MAGISTRATS AU PARQUET GÉNÉRAL DE PARIS

**5 SEPTEMBRE 2017 A 11 H
Salle de la Première Chambre**

Monsieur le Bâtonnier,
Madame la Vice-Bâtonnière,
Mes chers collègues,

Je remercie vivement Monsieur le Premier Président et Monsieur le Procureur Général de la Cour de Cassation d'honorer par leur présence, notre audience solennelle ainsi que Monsieur le Président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

De même, je salue bien cordialement tous les collègues du tribunal de grande instance de Paris mais aussi des cours d'appel et juridictions notamment de Rouen et de Versailles qui ont bien voulu assister à cette cérémonie d'installation et témoigner ainsi leur amitié à l'égard de nos collègues.

Je remercie également, Monsieur le Bâtonnier et Madame la Vice-Bâtonnière du Barreau de Paris et les bâtonniers de la Région parisienne qui, par leur présence, marquent tout l'intérêt qu'ils portent à notre juridiction et au fonctionnement de l'Institution judiciaire et à la Magistrature toute entière.

C'est toujours une grande joie d'accueillir et d'installer de nouveaux collègues dans une juridiction. Tout spécialement la cour d'appel de Paris dans son ensemble apprécie avec soulagement l'arrivée de renforts en magistrats dans une période difficile en raison de l'augmentation des contentieux lourds qui sont devenus son quotidien : aux procédures pénales habituellement traitées, affaires de santé publique, dossiers de criminalité

organisée, délinquance financière, accidents collectifs, génocide, l'augmentation exponentielle du contentieux du terrorisme islamiste se poursuit en 2017, et ce contentieux est devenu un véritable contentieux de masse, comme le prouve un simple rappel de quelques chiffres statistiques, sur le premier semestre 2017 :

- Le nombre d'affaires signalées en cours au parquet général est de 670
- Le nombre de procédures devant la chambre de l'instruction est de 179 alors qu'il n'était que de 110 à la même date en 2016
- Le nombre d'affaires jugées en appel correctionnel est de 47 ; il n'était que de 17 à la même date en 2016
- A ce jour, 409 personnes sont en détention provisoire ou en attente de jugement pour des faits de terrorisme.

Enfin, il convient de souligner que l'audiencement prévisible des dossiers de terrorisme devant la cour d'assises spéciale va s'accroître en 2018, 2019 et 2020.

Le stock actuel des affaires criminelles en matière de terrorisme est le suivant : 22 affaires restent à juger à court terme et 125 affaires restent à juger à moyen terme.

D'ores et déjà, en 2017, deux affaires de terrorisme de très grande ampleur auront été jugées par la cour d'assises spéciale : l'affaire CANNES TORCY, et l'affaire MERAH dont le procès débutera le 2 octobre prochain pour 5 semaines.

C'est au total, 8 affaires de terrorisme qui auront été jugées aux assises en 2017 contre 2 seulement en 2016.

Cette explosion du contentieux djihadiste a des effets tout naturellement, sur l'activité des chambres de l'instruction qui connaissent depuis les premiers attentats, une augmentation croissante du nombre de dossiers qui lui sont soumis, y compris pendant les vacances où plus de 640 dossiers auront été audiencés, entre le 7 juillet et le 4 septembre 2017.

Je me réjouis donc tout particulièrement de l'installation ce jour, de très nombreux nouveaux magistrats à la cour d'appel, (35 magistrats au siège) et plus particulièrement d'un nouveau président de la chambre de l'instruction, Monsieur Christophe SEYS, ainsi que de

deux premiers présidents de chambre, dont Monsieur DE JORNA, l'actuel président coordonnateur de la cour d'assises que je félicite chaleureusement pour sa promotion en qualité de Premier Président de chambre.

Je vous souhaite, chers collègues du siège, premiers présidents de chambre, présidents de chambre, conseillers, magistrats placés auprès de madame la Première Présidente, la bienvenue à la cour d'appel de Paris, la première cour d'appel de France et vous félicite toutes et tous très chaleureusement pour votre promotion ou nomination.

Ces renforts vont permettre, j'en suis certaine, d'assurer la poursuite de l'activité très soutenue de la cour d'appel tant en matière pénale, -et tout particulièrement à la chambre de l'instruction,- qu'en matière civile où là encore, l'activité de la cour reste très importante, notamment à la chambre sociale.

Mais les magistrats de la cour d'appel ne pourraient pas juger autant d'affaires sans l'appui indispensable **des fonctionnaires du greffe** dont l'efficacité et le dévouement méritent d'être soulignés. Je rappelle que le greffe de la cour d'appel de Paris comprend 373 fonctionnaires qui travaillent au quotidien pour assurer entre autres, la tenue des audiences civiles et pénales de la cour d'appel ainsi que l'accueil des justiciables.

Je souhaite donc la bienvenue à :

- Mme Angeline MARLOT, directrice de greffe qui sera l'adjointe de Madame Dominique LE BAUT, en remplacement de Madame Stéphanie SALEN qui a rejoint l'administration centrale et
- Madame Elisabeth THAON, en qualité de directrice principale de service,

ainsi qu'aux

- 5 greffiers qui prennent aujourd'hui leurs fonctions à la cour.

En ce qui concerne, le parquet général,

Je me félicite bien sûr de

- **La promotion en qualité de premier avocat général, de trois avocats généraux du parquet général,**

et de

- **L'arrivée de 9 nouveaux collègues qui rejoignent aujourd'hui, le parquet général de Paris afin de renforcer les effectifs et faire face à l'augmentation de son activité.**

Ces effectifs ont permis d'étoffer l'ensemble des départements juridictionnels du parquet général et de redéployer et renforcer sensiblement les services centraux dont le nombre de magistrats passe de 9 à 11.

Je me réjouis tout particulièrement de la promotion :

- En qualité de premier avocat général de :

. Monsieur Jacques CARRERE, qui est déjà le chef du service central et mon adjoint ; Le nouvel organigramme du parquet général à compter de septembre 2017, lui confie la responsabilité et l'animation de 4 services centraux dont un nouveau service, celui de la CYBERCRIMINALITE, de l'ENVIRONNEMENT, de la SANTE PUBLIQUE et des ACCIDENTS COLLECTIFS ;

. Monsieur Michel LERNOUT, chef du département des affaires civiles, sociales, familiales, des mineurs, des professions et des étrangers, où œuvrent 12 magistrats, le service social étant désormais rattaché à ce département.

. Monsieur Hugues BERBAIN, chef du département des affaires pénales générales, qui comprend 27 magistrats répartis en 4 services : Assises, audience, chambres correctionnelles, exécution des peines.

Mes très chers collègues, je vous félicite chaleureusement pour cette promotion qui honore notre parquet général. Le CSM en vous nommant dans ce grade et ces fonctions, a su reconnaître vos hautes compétences humaines et professionnelles, votre très grande

implication dans vos fonctions et votre dévouement sans faille au service public de la Justice tout au long de votre carrière.

Sachez que vous avez mon entière confiance et que je me réjouis de vous compter parmi mes plus proches collaborateurs.

Je veux citer aussi la nomination :

En qualité d'avocats généraux de :

- Madame Françoise CHAPONNEAUX qui était PRA au parquet du TGI de Créteil et qui est affectée à la chambre de l'instruction depuis le 26 juin dernier ;

- Monsieur Philippe FERLET qui était PRA au parquet du TGI de Versailles et qui est affecté au département des affaires pénales générales, au service de l'audiencement ;

- Monsieur Luc FONS, qui était avocat général à la CA de Douai et qui est affecté au département de la chambre de l'instruction ;

- Madame Isabelle GENTIL, qui était avocate générale à la CA de Douai et qui est affectée au service des politiques judiciaires, de l'évaluation et du contrôle de fonctionnement des juridictions ;

- Madame Fabienne GOGET, qui était avocate générale à la CA de Lyon, et qui affectée au département des affaires pénales générales, chargée des affaires en matière de criminalité organisée et de terrorisme ; les affaires du pôle 8.

- Monsieur Yves MICOLET, qui était PRA au parquet du TGI de Montpellier, et qui est affecté au département des affaires économiques et financières, en qualité d'adjoint de Madame Muriel FUSINA, avocate générale, elle-même nommée chef de ce département en remplacement de Monsieur Marc ROUCHAYROLE, avocat général, qui se voit confier la

responsabilité du service nouvellement créé et chargé de traiter les affaires de CYBERCRIMINALITE, d'ENVIRONNEMENT, de SANTE PUBLIQUE et d'ACCIDENTS COLLECTIFS ;

En qualité de substitut général de :

Jack PERISSE, magistrat honoraire de l'ordre judiciaire, qui sera affecté au département des affaires pénales générales.

Enfin nous avons la chance d'installer 2 nouveaux magistrats placés :

- Madame Marion DE LALANDE D'OLCE, vice-procureure placée, qui était jusqu'à ce jour, VPR au parquet du TGI de Pau
- Et
- Madame Laura COUET, issue du concours complémentaire, substitue placée.

Par ailleurs, en ce qui concerne mon cabinet, celui-ci se verra renforcer par l'arrivée de monsieur Julien HEUTY, substitut placé auprès du procureur général de Paris, qui rejoint l'équipe du secrétariat général en tant qu'adjoint de Madame Véronique Andriollo, secrétaire générale.

Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue dans notre Cour.

Vous serez chargés d'affaires lourdes mais passionnantes, car nous sommes régulièrement saisis d'affaires hors norme, celles qu'on ne voit qu'à Paris, au tribunal de grande instance et donc à la cour d'appel de Paris.

Pour celles et ceux qui arrivent de Province, n'ayez toutefois aucune crainte ni complexe, mais simplement soyez conscients de la chance que vous aurez de traiter de telles affaires.

Je me félicite des itinéraires diversifiés qui ont été les vôtres, de votre mobilité géographique et fonctionnelle, carrière provinciale ou essentiellement parisienne, de votre expérience professionnelle, de votre compétence spécialisée pour certains d'entre vous, et surtout de votre fidélité au ministère public et au parquet général, notamment celui de Paris, pour deux d'entre vous.

Nous avons besoin de tous vos talents et la richesse de vos parcours professionnels est un atout pour notre parquet général.

Même si je ne peux vous assurer que vous aurez des fonctions « tranquilles », sachez que l'esprit d'équipe, la réflexion collective et la solidarité des collègues sont les valeurs du parquet général de Paris, où j'ai le plaisir encore une fois de vous accueillir.

Même si certains d'entre vous sont installés dans des bâtiments préfabriqués qui ne sont pas aussi harmonieux et prestigieux que leur voisinage avec la Sainte Chapelle l'exigerait.

Je tiens néanmoins à vous assurer, que vous pourrez bénéficier dans quelques mois de meilleures conditions de travail grâce au projet de restructuration du palais de justice de Paris après le déménagement du tribunal de grande instance de Paris en avril 2018. Même si nous ne connaissons pas encore les arbitrages sur les surfaces qui nous seront attribuées, nous pouvons d'ores et déjà espérer disposer d'un plus grand nombre de bureaux et de nouvelles salles d'audience.

Enfin la taille de cette Cour, de ce parquet général et de ce Palais de Justice aux 27 kilomètres de couloirs et le nombre de ces magistrats et fonctionnaires ne doivent pas non plus vous effrayer car il règne dans ses murs au sein de ces départements et de ces services une ambiance de convivialité et de confiance que nous entendons Madame le Premier Président et moi-même perpétuer et prolonger.

En ce qui concerne le parquet général je ferai mien ce proverbe africain « seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin ».

Et nous allons plus loin lorsque nous réunissons un groupe de travail pluridisciplinaire avec des chercheurs et des universitaires pour comprendre les phénomènes du passage à l'acte terroriste.

Et nous allons plus loin lorsque nous organisons un procès certes fictif pour imaginer « l'homme augmenté » des nouvelles technologies à l'horizon 2030 et envisager les évolutions du droit.

Et nous allons plus loin pour renforcer l'intelligence collective et le partage des savoirs, notamment lors de notre séminaire annuel le 13 octobre prochain.

Madame le Premier Président, j'ai l'honneur de requérir qu'il plaise à la Cour de bien vouloir procéder à l'installation des magistrats nommés par décrets du 4 juillet 2017 et 7 août 2017, et des magistrats honoraires nommés par décret du 7 août 2017 dont il va être donné lecture par Madame le directeur de greffe, et d'accueillir les directrices de services de greffe judiciaire nommées par arrêtés des 20 juillet 2017 et 9 août 2017 et les greffières, nommées par arrêté du 20 juin 2017.

Me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout il sera dressé un procès-verbal.